Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 43 (1935)

Heft: 12

Artikel: La Croix-Rouge et le conflit italo-éthiopien

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973263

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge et le conflit italo-éthiopien.

L'Ethiopie.

L'Ethiopie est un pays d'environ 1'050'000 km² de superficie, composé de vastes régions désertiques et de hauts plateaux. Le climat change suivant les diverses régions; dans les régions basses chaleur torride, sur les hauts plateaux chaleur pendant le jour, froid pendant la nuit. On a noté des différences de 45° entre le jour et la nuit. La saison sèche s'étend d'octobre à juin; pendant les autres mois le pays connaît des grandes pluies qui rendent, dans certaines régions, les déplacements extrêmement difficiles.

Pour entrer en Ethiopie on peut emprunter le chemin de fer qui relie le port de Djibouti à Addis-Abéba; du côté de l'ouest, le chemin de fer Soudan-Anglo-Egyptien s'arrête aux stations de Ghedaref ou de Cassald d'où les caravanes peuvent atteindre la frontière éthiopienne.

De Ghedaref à Gallabat (175 km environ), la route est carrossable de novembre à mai; de Gallabat à Gondar (175 km) la piste est praticable aux caravanes muletières en saison sèche. L'itinéraire par Wani et Tchelga peut se faire en une douzaine de jours pour une caravane chargée normalement.

A l'intérieur du pays, l'Ethiopie ne possède pas de routes facilement praticables aux camions et autos, sauf quelques tronçons aux environs d'Addis-Abéba.

Le moyen de transport le plus usité est la caravane muletière qui, en saison sèche, se rend à raison d'une vingtaine de kilomètres par jour d'un point d'eau à un autre.

L'aviation est encore peu développée en Ethiopie, cependant les villes d'Addis-Abéba, de Dessié et de Debra-Tabor possèdent des points d'atterrissage; d'autres pourraient être organisés; il n'y a pas de possibilité de se ravitailler en essence et en huile.

Les Amharas qui constituent la race la plus étendue en Ethiopie sont de religion chrétienne et appartiennent à l'église copte monophysite; la langue amharique est la langue officielle, la langue étrangère la plus courante est le français.

La monnaie officielle d'échange en Ethiopie est le thaler autrichien à l'effigie de Marie-Thérèse, portant le millésime de 1780 (1 thaler équivaut à environ 1 franc suisse).

L'Ethiopie ne possède pas de médecins indigènes; on n'y rencontre que des guérisseurs qui soignent les malades suivant les anciennes méthodes qui se pratiquent depuis des siècles dans le pays. Quelques jeunes filles (une douzaine environ) ont appris à soigner les malades sous la direction des sœurs suédoises à l'hôpital d'Addis-Abéba. En dehors de ces aides, l'Ethiopie n'a ni infirmières ni infirmiers indigènes, elle est dépourvue de matériel sanitaire, de médicaments et de produits pharmaceutiques. D'autre part, il existe en Ethiopie quelques hôpitaux dirigés par des étrangers et par de nombreuses missions qui rendent de très grands services.

La malaria existe dans toutes les régions basses de l'Ethiopie, les maladies les plus fréquentes sont la fièvre typhoïde, la dysenterie, la variole, la lèpre, les filarioses, la syphilis et diverses oph-

talmies. Il faut noter aussi la fréquence des morsures de chiens enragés et celles des scorpions et serpents venimeux.

La Croix-Rouge devant le conflit.

C'est dans ce pays que, le 4 octobre dernier, ont débuté les hostilités entre l'Italie et l'Ethiopie, plaçant ainsi la Croix-Rouge internationale devant une situation qui implique pour elle l'intensification de son action humanitaire dans son domaine traditionnel.

Le Comité international de la Croix-Rouge s'est immédiatement mis à la disposition des sociétés des pays belligérants pour leur offrir son assistance, conformément aux décisions des conférences internationales de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge italienne, très reconnaissante, a exprimé ses remerciements sincères au Comité international pour son offre noble et fraternelle qu'elle apprécie hautement. Elle l'a informé que les moyens de secours dont elle dispose sont suffisants pour toute éventualité en Afrique orientale.

De son côté, la Croix-Rouge éthiopienne a répondu par l'envoi du télégramme suivant:

«Avons besoin avions sanitaires, ambulances mobiles avec personnel, matériel sanitaire. Argent pour entretien hôpitaux, minimum 10'000 livres sterling par mois. Remercions votre télégramme.»

Quelques jours plus tard, le secrétaire général de la Croix-Rouge éthiopienne a confirmé ce télégramme en demandant qu'un appel soit adressé à toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge pour qu'elles viennent en aide à la jeune société éthiopienne.

Le président de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a confirmé ce télégramme en demandant qu'un appel soit adressé à toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge pour qu'elles viennent en aide à la jeune société éthiopienne.

Par ailleurs, le président de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a fait savoir aux sociétés nationales, membres de la Ligue, que cette organisation se tenait en contact suivi avec le Comité international et apporterait sa plus large collaboration à toute action pour laquelle le Comité international désirerait son concours, tout en restant à la disposition des sociétés nationales pour faciliter leur action.

Un certain nombre de sociétés nationales de la Croix-Rouge, désireuses de venir en aide à la jeune société éthiopienne, étudient la forme de secours la plus utile qu'elles pourraient lui apporter. Le Comité international de la Croix-Rouge a fait savoir que les dons en espèces, destinés à la Croix-Rouge éthiopienne à Addis-Abéba, peuvent être envoyés au Comité international de la Croix-Rouge, qui se chargera de les faire parvenir au destinataire. Il a indiqué, d'autre part que, l'Ethiopie étant dépourvue de matériel sanitaire, de médicaments et de produits pharmaceutiques, les matériaux et produits employés couramment dans les ambulances militaires et spécialement dans les ambulances de montagnes seront certainement les bienvenus en Ethiopie.

Certaines sociétés nationales ont envisagé, dès le début des hostilités, l'envoi de missions médicales en Ethiopie. Rappelons, à ce propos, que pour qu'une mission médicale étrangère puisse travailler dans un pays belligérant, sous le signe protecteur de la Croix-Rouge, il faut qu'elle soit dûment reconnue par son propre gouvernement et qu'elle soit autorisée par le pays belligérant à prêter son concours au service sanitaire natio-

nal. Il faut également que ce concours ait été officiellement notifié à l'adversaire. Les missions travaillent dans ces conditions sont soumises aux droits et réglements militaires.

On espère qu'une protection effective sera accordée par le gouvernement éthiopien à toutes les missions médicales. Les missions jouissent de l'immunité assurée par la Convention. L'emblème de la Croix-Rouge ne peut être employé que pour les formations, le personnel et le matériel sanitaire protégés par la Convention de Genève.

Les membres du personnel, ainsi protégés, doivent porter au bras gauche le brassard blanc à croix rouge délivré et timbré par l'autorité militaire.

Toute formation sanitaire destinée à l'Ethiopie doit pouvoir fonctionner par ses propres moyens en un groupe unique ou, suivant les cas, en petits détachements sanitaires plus mobiles.

Le choix du personnel d'une mission médicale en pays étranger est extrêmement important. Une telle mission doit être dirigée par un chef compétent, expérimenté et possédant une autorité reconnue sur ses subordonnés. Le personnel médical et infirmier doit être de tout premier ordre. La Croix-Rouge éthiopienne a exprimé le désir que les équipes envoyées éventuellement par les sociétés de la Croix-Rouge comprennent exclusivement du personnel masculin.

Le Comité international de la Croix-Rouge a délégué en Ethiopie M. S. Brown et le Dr M. Junod, qui sont partis de Marseille le 24 octobre.*) D'autre part, une ambulance suédoise, sous la direction du Dr Hylander, accompagnée de trois autres médecins, a quitté Stockholm le 22 octobre pour l'Ethiopie via Djibouti.

Cette mission comprend en outre du personnel, du matériel sanitaire et cinq camions automobiles.

Les indications données ci-dessus sont basées sur une documentation très obligeamment fournie par le Comité international de la Croix-Rouge. Ce Comité continue à réunir tous renseignements utiles, à l'intention des sociétés nationales désirant répondre à l'appel de la Croix-Rouge éthiopienne, et les mettra volontiers à la disposition de ces sociétés, sur leur demande.

*) C'est à cette mission qui s'est organisée à Genève, que la Croix-Rouge suisse a fait parvenir des vaccins, des sérums, du matériel de pansements et des médicaments. *(Réd.)*

Les hygiénistes recommandent l'usage des condiments.

On considère souvent les épices comme des substances irritantes et par suite on les exclut trop de l'alimentation; sans doute doit-on, comme le rappelle la Commission romande d'études alimentaires, manier avec art et modération les condiments, car c'est d'eux que dépend le goût des mets et aussi parce qu'ils peuvent fatiguer l'appareil digestif et saturer les muqueuses. Mais ils sont, grâce à leur arôme, un tonique excellent de l'organisme, et de plus ils permettent de moins saler les mets ce qui est toujours sage. La plupart des épices purifient le sang et tonifient les nerfs, à condition toutefois d'être utilement associées, prises à bon escient et en petites doses; leur effet sur le corps varie du reste beaucoup selon qu'elles sont associées ou non aux aliments carnés. Outre les épices con-